A1. Conseiller Contractuel

Mr. Brent Hygaard
Spécialiste en approvisionnement
Biens immobiliers – Projets
Approvisionnement pour les missions
Courriel:

realproperty-contracts@international.gc.ca Téléphone: 343-203-1331

Demande De Qualification (DDQ)

A2. TITRE

Rénovation intérieure et extérieure à l'ambassade du Canada à Buenos Aires

A3.	NUMERO	DF	ΙΔ	Δ4	Numero	DF	A5. DATE
-							
DEMANDE DE SOUMISSION					February 21, 2022		
22-21	0834			B-BA	AIRS-810		

A6. DOCUMENTS DE LA DDQ

- 1. Page titre de la Demande De Qualification (DDQ)
- 2. Exigences pour la soumission (Section « I »)
- 3. Contexte et description des exigences (Section « II »)
- 4. Évaluation pour la qualification (Section « III »)
- 5. Annexe « A » Identification du répondant ou de la coentreprise
- 6. Annexe « B » Critères techniques obligatoires
- 7. Annexe « C » Attestation de l'expérience

En cas de divergence, d'incohérence, ou d'ambigüité dans le libellé des présents documents, le document figurant en premier sur la liste ci-dessus prévaudra.

A7. PRESENTATION DES PROPOSITIONS

Afin que les soumissions soient valides, elles doivent avoir été reçues au plus tard à 14 h à l'heure normale de l'Est (HNE) le 08 mars, 2022 ci-après nommée « Heure de clôture ».

Seules les soumissions de candidature électroniques seront acceptées et reçues à l'adresse de courriel suivante : realproperty-contracts@international.gc.ca

Attention: Brent Hygaard

Demande de soumission : 22-210834

Les répondants doivent s'assurer d'indiquer leur nom et numéro de demande de soumission dans l'objet / titre du courriel.

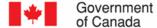
A8. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Toutes demandes de renseignements ou questions en matière de cette DDQ doivent être soumises par écrit à realproperty-contracts@international.gc.ca avant le **01 mars, 2022** afin de permettre un délai suffisant de réponse.

A9. LANGUE

Les propositions doivent êtres soumises en anglais ou en français uniquement.





Section « I » Exigences pour la soumission

NUMÉRO DE SOLLICITATION: 22-210834

TITRE : Rénovation intérieure et extérieure à l'ambassade du Canada à Buenos Aires

- 1.1. Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada (MAECD), lance un processus de préqualification des soumissionnaires pour la prestation de services d'entrepreneur général en vue de travaux de mises à niveau de la physique à l'ambassade du Canada à Buenos Aires. Les fournisseurs intéressés doivent répondre à la présente demande de qualification. Seuls les répondants qui, selon le MAECD, satisfont aux exigences de préqualification définies dans le présent document seront invités à présenter des soumissions concurrentielles pour l'exécution de ces travaux à l'étape de la demande de propositions.
- 1.2. Le projet inclut principalement des améliorations de la physique à l'extérieur, mais aussi de petits travaux de rénovation à l'intérieur. La portée du projet comprend ce qui suit sans s'y limiter :
 - Installation de bornes anti-véhicules bélier, fixes et escamotables, sur tout le devant de la propriété.
 - b. Installation de clôtures métalliques et de clôtures anti-intrusion pour piétons.
 - c. Petits travaux de rénovation du poste de garde à l'extérieur.
 - d. Petits travaux de rénovation intérieure à certains endroits dans l'édifice principal.
- 1.3. Ce travail sera effectué selon la méthode de conception-construction avec des inspections d'étape effectuées par MAECD. L'entrepreneur retenu sera responsable de la production de tous les dessins d'exécution (dont les versions finales doivent porter le sceau d'un architecte et d'un ingénieur agréés au Canada ou en Argentine), en fonction des dessins et de la portée des travaux figurant dans la demande de propositions (DP) Phase 2 (ci-après appelée la DP Phase 2) qui sera transmise aux entreprises préqualifiées.
- 1.4. Les répondants doivent pouvoir fournir toute la gamme de services requis en anglais ou en français et être en mesure de se rendre à Buenos Aires, en Argentine, pour superviser la mise en service.
- 1.5. Les entreprises de construction intéressées doivent présenter leur offre technique au titre de la présente demande de qualification (DDQ), Phase 1 préqualification (ci-après appelée DDQ Phase 1).
- 1.6. DDQ Phase 1 : Cette phase a pour objet de préqualifier des entreprises ayant l'expérience nécessaire pour être envisagées à titre d'entreprise de construction principale. La préqualification des entreprises repose sur les exigences obligatoires définies dans le présent document (voir le point 6, EXIGENCES OBLIGATOIRES POUR LA PRÉQUALIFICATION).
- 1.7. Si le nombre d'entreprises préqualifiées après la DDQ Phase 1 est insuffisant pour permettre la tenue d'un processus concurrentiel à l'étape de la DP Phase 2, le MAECD se réserve le droit (mais ne s'impose pas l'obligation) d'annuler la DP Phase 2 ou de modifier les exigences et de publier un nouvel appel d'offres selon la même méthode ou selon une méthode différente, y compris, mais sans s'y limiter, le processus susmentionné de préqualification et l'ouverture du processus de DP à toutes les entreprises. Il reviendra au MAECD, à sa seule et absolue discrétion, de déterminer si le nombre de sociétés préqualifiées est suffisant. Subsidiairement, si les offres techniques reçues à la suite de la présente DDQ Phase 1 indiquent que des entrepreneurs sont en mesure d'exécuter les travaux et qu'ils souhaitent le faire, le MAECD pourra solliciter des propositions au moyen d'une DP.
- 1.8. Les entrepreneurs intéressés possédant les capacités requises doivent transmettre leur offre technique par courriel à l'adresse realproperty-contracts@international.gc.ca au plus tard à 14 h (heure normale de l'Est) le 08 mars 2022. Les offres techniques doivent comprendre les trois (3) annexes dûment remplies de cette DDQ Phase 1 (annexe A Identification du répondant, annexe B Expérience du répondant, et annexe C Attestation de l'expérience). Les offres techniques peuvent également prendre la forme de matériel existant (brochures, profils de société, lettres de recommandation, etc.), mais elles doivent clairement démontrer de quelle façon le répondant satisfait aux exigences.

- 1.9. Les offres techniques envoyées par courriel doivent comprendre des pièces jointes en format de document portable (.pdf). Dans la préparation de leur offre technique, les répondants doivent respecter les critères de mise en
 - page suivants :
 i. La police de caractères doit faire au moins 10 points.
 - ii. Tous les documents doivent être dans le format 8,5 po x 11 po ou A4.
 - iii. Les documents ne doivent pas dépasser dix (10) pages. Les documents qui dépassent cette limite ne seront pas pris en considération. Les copies des certificats et licences requis, ainsi que les pages de titre ne sont pas incluses dans la limite de dix pages.
 - iv. Par souci de clarté et pour permettre une évaluation comparative des documents, le répondant doit utiliser les mêmes rubriques et la même numérotation que celles figurant dans la présente DDQ Phase 1.
- 1.10. Il est possible d'envoyer plus d'un courriel si nécessaire. Si un même fichier est envoyé dans plus d'un courriel, le plus récent de ces fichiers sera utilisé aux fins d'évaluation, et les fichiers précédents ne seront pas pris en considération.
- 1.11. Le MAECD se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne les offres techniques reçues en retard parce que le courriel a été bloqué par un serveur pour les raisons suivantes :
 - i. la taille des pièces jointes dépasse 10 Mo;
 - ii. le courriel a été bloqué ou mis en quarantaine parce qu'il contenait un code exécutable (y compris des macros);
 - iii. le courriel a été bloqué ou mis en quarantaine parce que notre serveur n'accepte pas certains fichiers, comme ceux avec l'extension .rar ou .exe, les fichiers chiffrés .zip et .pdf, etc.
- 1.12. Les liens vers un service de stockage en ligne (tels que Google DriveMC^{MC}, Dropbox^{MC}, etc.) ou vers un autre site Web, un service d'accès par protocole de transfert de fichiers (FTP) ou tout autre dispositif de transfert de fichiers, ne seront pas acceptés. Tous les documents présentés doivent être joints au courriel.
- 1.13. Il est fortement recommandé aux répondants de demander au conseiller en matière de marchés de confirmer que la totalité de leur offre technique a été reçue. À ce titre, lorsque plus d'un courriel contenant des documents, y compris l'offre technique, est soumis, il est recommandé de numéroter les courriels et d'indiquer le nombre total de courriels envoyés dans l'offre technique à la DDQ Phase 1.
- 1.14. La présente DDQ Phase 1 ne doit pas être interprétée comme une invitation à soumettre une proposition, et aucun contrat ne sera négocié avec l'un ou l'autre des répondants, ni ne leur sera attribué. Le MAECD n'a nulle obligation de publier une DP ultérieure et ne remboursera pas les dépenses engagées par les répondants pour répondre à la présente DDQ Phase 1.
- 1.15. Le MAECD se réserve le droit de modifier les exigences, en tout ou en partie, selon ce qu'il juge nécessaire. Il se réserve également le droit d'utiliser les offres techniques reçues pour préparer des appels d'offres ultérieurs ou dans tout autre but.
- 1.16. Les critères obligatoires sont formulés au moyen du verbe « devoir » et, à l'occasion, d'autres verbes ou expressions comportant cette notion d'obligation.
- 1.17. Toutes les offres techniques seront traitées en toute confidentialité.
- 1.18. Demandes de renseignements
 - i. Toutes les demandes de renseignements ou questions concernant la présente DDQ Phase 1 doivent être adressées par écrit au conseiller en matière de marchés le plus tôt possible pendant la période d'invitation à soumissionner. Les demandes de renseignements et questions doivent être reçues d'ici le **28 févier 2022** pour laisser suffisamment de temps pour répondre. Si une demande de renseignements est reçue après cette date, il se peut qu'on n'y réponde pas avant la date de clôture de la DDQ.
 - ii. Afin que tous les répondants reçoivent la même information et que celle-ci soit de qualité égale, le conseiller en matière de marchés fournira, de la même manière que la présente DDQ Phase 1, toute information

supplémentaire donnée en réponse à des demandes de renseignements importantes reçues, sans toutefois mentionner le nom des auteurs de celles-ci.

NUMÉRO DE SOLLICITATION: 22-210834

iii. Toutes les demandes de renseignements et autres communications adressées à des représentants du gouvernement pendant toute la période d'invitation à soumissionner doivent l'être UNIQUEMENT au conseiller en matière de marchés dont le nom figure dans le présent document. Le non-respect de cette condition pendant la période de l'invitation à soumissionner peut entraîner le rejet de la proposition (pour cette seule raison).



SECTION « II » CONTEXTE ET DESCRIPTION DES EXIGENCES

NUMÉRO DE SOLLICITATION: 22-210834

1. OBJECTIFS

- 1.1 L'objectif de la présente DDQ Phase 1 Préqualification consiste à préqualifier des entreprises offrant des services d'entrepreneur général en construction qui possèdent les connaissances, les compétences et l'expérience nécessaires dans la réalisation de projets similaires, en vue de les inviter à participer à un processus ultérieur de DP Phase 2 Construction.
- 1.2 L'objectif du travail proposé consiste à concevoir (selon les spécifications, les inspections et les approbations du MAECD) et à construire les améliorations planifiées à la physique de l'ambassade du Canada à Buenos Aires.

2. DESCRIPTION DES TÂCHES

- 2.1. Le projet représente une occasion unique pour les entreprises qualifiées et expérimentées offrant des services d'entrepreneur général en construction de faire la démonstration de leurs connaissances, de leurs compétences et de leur expérience dans la réalisation de travaux de qualité en vue d'apporter les améliorations à la physique qui seront définies dans les exigences techniques du MAECD (à la DP Phase 2). L'entrepreneur qui se verra attribuer un marché (à la DP Phase 2) devra offrir une conception d'excellente qualité dans plusieurs domaines, comme l'architecture, la mécanique, l'électricité ainsi que la structure, et assurer la réalisation de travaux de construction de grande qualité.
- 2.2. L'entrepreneur devra faire preuve d'efficacité logistique pendant tout le processus de conception, de construction et de fabrication, notamment dans l'ordonnancement, l'établissement de rapports sur les progrès, la gestion des changements, la présentation de dessins d'atelier et de renseignements sur les produits techniques, la participation aux réunions de projet et aux examens et inspections, la mise en service sur place et d'autres tâches propres aux projets de construction immobilière.
- 2.3. La qualité de la construction et de la fabrication pour ce travail sera garantie par : des examens de la conception réalisés par le MAECD; l'exigence d'un respect rigoureux des dessins techniques de construction et des spécifications approuvés; et d'autres exigences procédurales connexes liées aux contrats de construction en général.

3. RESSOURCES NÉCESSAIRES

3.1. Un chargé de projet et un superviseur de chantier seront requis pour assurer la bonne gestion globale du projet, du début à la fin. Le chargé de projet sera le principal point de contact avec le MAECD pour les communications quotidiennes.

4. CALENDRIER ET PRINCIPAUX JALONS PROPOSÉS

4.1. Voici une idée générale des dates importantes prévues pour ce projet, sous réserve des modifications que le MAECD peut y apporter à son gré.

DDQ - Phase 1 - Préqualification

Lancement de la DDQ – Phase 1 Février 2022
Clôture de la DDQ – Phase 1 Mars 2022
Examen des soumissions de la DDQ – Phase 1 Mars 2022
Sélection des entreprises préqualifiées Mars 2022
Lancement de la DP – Phase 2 Avril 2022

5. RESPONSABILITÉS DE L'ENTREPRENEUR

- 5.1. **Conception** L'entrepreneur sera responsable de tous les aspects du processus de conception, selon les dessins et la portée des travaux qui seront fournis à la DP Phase 2. En outre, la conception fera l'objet d'un processus d'examen et d'approbation par le MAECD.
- 5.2. **Construction** L'entrepreneur sera responsable de tous les aspects du processus de construction et de mise en œuvre.
- 5.3. **Mise en service** L'entrepreneur sera responsable de toutes les activités de mise en service nécessaires pour démontrer le respect des exigences de mise en service de tous les systèmes et équipements installés, de façon à documenter la conformité avec les spécifications. Cette responsabilité englobera aussi toute formation spécialisée qu'il serait nécessaire que l'entrepreneur donne au personnel d'entretien du MAECD. De plus, l'entrepreneur devra avoir un superviseur de chantier sur place à temps plein pendant les travaux de construction.
- 5.4. Santé et sécurité L'entrepreneur sera chargé d'établir et de maintenir en vigueur un programme de santé et de sécurité propre au projet là où se déroulent les travaux de construction et les activités de fabrication et de fournir l'équipement de protection individuelle (EPI) nécessaire pour assurer un environnement sécuritaire pendant les travaux.
- 5.5. **Gestion des documents de l'entrepreneur** L'entrepreneur sera responsable de la mise en place et de la gestion de son propre système, complet et ordonné, de gestion des documents à tous les stades de l'exécution du projet, depuis la conception, la soumission des dessins d'atelier et l'approbation jusqu'à la clôture et à la remise du projet, en passant par la construction, le processus de gestion des changements et la mise en service.
- 5.6. **Gestion des documents en ligne** Le MAECD recourra à un système de gestion de la documentation en ligne choisi d'avance pour faciliter la collaboration entre les différents membres de l'équipe de projet. On attendra de tous les participants au projet, y compris l'entrepreneur choisi, qu'ils utilisent le système de gestion en ligne du MAECD pendant toute la durée des travaux de conception-construction.
- 5.7. **Contrôle des coûts** L'entrepreneur sera tenu de gérer et de présenter des évaluations détaillées et des ventilations connexes des coûts associés aux facturations au prorata des travaux pendant tout le processus de conception-construction.
- 5.8. **Contrôle du calendrier** L'entrepreneur sera tenu de présenter des mises à jour régulières sur le calendrier des travaux, selon les formats courants de l'industrie approuvés par le MAECD, pendant tout le processus de conception-construction.
- 5.9. **Contrôle de la qualité** Pour assurer le contrôle de la qualité, l'entrepreneur devra suivre, pendant tout le processus de conception-construction, les procédures du MAECD en ce qui a trait à la soumission de dessins de conception, de spécifications, de dessins d'atelier et de renseignements sur les produits, aux demandes de renseignements (DDR) et aux demandes de substitution de produits, conformément aux directives du MAECD.
- 5.10. **Gestion des changements** L'entrepreneur sera tenu d'observer les procédures de gestion des changements du MAECD et de tenir des dossiers détaillés de tous les changements proposés et approuvés au contrat de construction en recourant au système de gestion en ligne des changements décrit plus haut.

SECTION « III » ÉVALUATION POUR LA QUALIFICATION

NUMÉRO DE SOLLICITATION: 22-210834

1. PROPOSITION

L'évaluation sera basée exclusivement sur le contenu des propositions et de toutes modifications correctement soumises. Il ne faut pas supposer que Sa Majesté connaît déjà les qualifications des répondants autres que celles qui sont fournies conformément à la présente DDQ.

2. EXIGENCES OBLIGATOIRES POUR LA PRÉQUALIFICATION

(Remarque: l'évaluation des critères sera fondée sur la formule « réussite » ou « échec ».)

Une offre technique doit respecter les exigences de la DDQ – Phase 1 et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable.

Dans leur offre technique, les répondants doivent expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences. Cette section ne doit pas dépasser dix pages recto verso. Le matériel dépassant le maximum de dix pages ne sera pas pris en compte. Les copies des certificats et licences requis, ainsi que les pages de titre ne sont pas incluses dans la limite de dix pages.

Les offres techniques seront évaluées en fonction des critères obligatoires énumérés ci-dessous. Les répondants doivent satisfaire à tous les critères obligatoires pour être évalués de manière plus approfondie. Les offres techniques qui ne satisfont pas à un (1) ou plusieurs critères obligatoires seront déclarées non recevables.

Dans leur offre technique, les entreprises doivent indiquer les qualifications et l'expérience qui leur permettront d'accomplir les tâches en répondant systématiquement à chacune des exigences détaillées ci-dessous.

Chaque critère technique doit être traité séparément.

Le répondant doit :

Remplir et présenter l'ANNEXE A - IDENTIFICATION DU RÉPONDANT.

Si le répondant est une coentreprise, les conditions suivantes s'appliquent :

Une coentreprise est une association d'au moins deux parties qui regroupent leurs fonds, leurs biens, leurs connaissances, leur expertise ou d'autres ressources dans une entreprise commerciale conjointe, parfois appelée consortium, pour présenter ensemble une offre technique à la présente DDQ – Phase 1 et, s'il y a préqualification, une proposition, plus tard, à la DP – Phase 2. Les répondants qui présentent, en tant que coentreprise, une offre technique à la présente DDQ – Phase 1 doivent indiquer clairement et officiellement qu'ils constituent une coentreprise et fournir les renseignements suivants à l'annexe A :

- i. nom de chaque membre de la coentreprise;
- ii. rôle et expertise de chaque membre de la coentreprise;
- iii. nom du représentant de la coentreprise, c'est-à-dire le membre choisi par les autres membres pour les représenter, le cas échéant;
- iv. nom de la coentreprise, le cas échéant.

L'offre technique à la DDQ – Phase 1 doit être signée par tous les membres de la coentreprise à moins qu'un membre ait été mandaté pour agir au nom de tous les membres de la coentreprise. Le MAECD peut, en tout temps, demander à chaque membre de la coentreprise de prouver qu'un représentant a été désigné et qu'il a reçu les pleins pouvoirs pour agir à titre de représentant aux fins de présentation d'une offre technique à la DDQ - Phase 1 et, subséquemment, d'une proposition à la DP – Phase 2.

Tous les membres de la coentreprise sont conjointement et solidairement responsables des obligations que doit respecter le répondant conformément aux documents contractuels.

Remplir et présenter l'ANNEXE B – EXPÉRIENCE DU RÉPONDANT ci-jointe.

B1 Expérience minimale en entreprise

Le répondant doit présenter trois (3) projets, achevés après le 1^{er} mars 2012, incluant des projets complexes de rénovation d'édifices, dans lesquels il a assumé le rôle d'entrepreneur général ou de maître d'œuvre pendant toute la durée du projet. Sa participation au projet doit témoigner de son expérience dans la réalisation d'importantes rénovations structurelles et inclure des éléments tels que des travaux mécaniques, électriques et extérieurs.

- (a) Pour qu'un projet puisse être considéré comme « complexe », la valeur de la construction doit équivaloir à au moins 1 million de dollars américains (1 000 000 \$US). Le répondant doit décrire le projet et expliquer en quoi il satisfait aux exigences minimales énoncées à l'article 7.2 de la partie B.
- (b) Au moins deux des trois (3) projets doit comprendre la mise en place de sites extérieurs complexes et de travaux de génie civil ou d'éléments de haute sécurité, comme des dispositifs de périmètre de sûreté, des clôtures anti-intrusion pour piétons, des postes de garde, des barrières destinées aux véhicules, des entrées sécurisées, des contrôles de l'accès, des systèmes de surveillance électronique, etc. Ces projets doivent inclure au moins deux éléments de sécurité de cette nature.
- (c) Au moins un des projets doit avoir été réalisé :
 - soit en Argentine;
 - soit dans un autre pays que celui où se trouve le siège social du répondant, et pas en Amérique du Nord.

Le répondant doit indiquer, aux fins de référence, les noms et les numéros de téléphone actuels des clients et consultants pour les projets présentés.

On entend ici par « projet réalisé » un projet essentiellement achevé ou dont la remise a été faite au donneur d'ouvrage.

Remplir et présenter l'**ANNEXE C – ATTESTATION DE L'EXPÉRIENCE** ci-jointe.

REMARQUE À L'INTENTION DES RÉPONDANTS : Afin de faciliter l'évaluation des offres techniques, veuillez utiliser les formulaires qui suivent pour votre offre technique.

ANNEXE A – IDENTIFICATION DU RÉPONDANT OU DE LA COENTREPRISE

Nom commercial légal du répondant :
Nom de la personne-ressource :
Adresse postale :
Nº de téléphone :
Courriel:
ans le cas d'une coentreprise, les renseignements suivants doivent également être fournis.
Nom de chaque membre de la coentreprise :
Rôle et expertise de chaque membre de la coentreprise :
Nom du représentant de la coentreprise :



ANNEXE B - EXPÉRIENCE DU RÉPONDANT

B.1 Expérience minimale en entreprise (projet 1 de 3)

Le répondant doit présenter trois (3) projets, achevés ap de rénovation d'édifices, dans lesquels il a assumé le rô pendant toute la durée du projet. Sa participation au pro réalisation d'importantes rénovations structurelles et inc électriques et extérieurs.	le d'entrepreneur général ou de maître d'œuvre jet doit témoigner de son expérience dans la
Titre du projet :	
Client:	Date d'achèvement : (doit être postérieure au 1er mars 2012)
Description du projet (donnez des détails indiquant que général ou de maître d'œuvre pendant toute la durée du	u projet) :
Pour qu'un projet puisse être considéré comme « complemoins 1 million de dollars américains (1 000 000 \$US).	
Au moins deux des trois (3) projets doivent comprendre travaux de génie civil ou d'éléments de haute sécurité, c clôtures anti-intrusion pour piétons, des postes de garde sécurisées, des contrôles de l'accès, des systèmes de s inclure au moins deux éléments de sécurité de cette nat Oui Non	comme des dispositifs de périmètre de sûreté, des e, des barrières destinées aux véhicules, des entrées surveillance électronique, etc. Ces projets doivent
Le projet a-t-il été réalisé :	trouve le siège social du répondant, et pas en
Représentant du client : Courriel :	Téléphone :

B.2 Expérience minimale en entreprise (projet 2 de 3)

Le répondant doit présenter trois (3) projets, achevés après le 1er mars 2012, incluant des projets complexes de rénovation d'édifices, dans lesquels il a assumé le rôle d'entrepreneur général ou de maître d'œuvre pendant toute la durée du projet. Sa participation au projet doit témoigner de son expérience dans la réalisation d'importantes rénovations structurelles et inclure des éléments tels que des travaux mécaniques, électriques et extérieurs.					
Titre du projet :					
Client : Date d'achèvement : (doit être postérieure au 1 ^{er} mars 2012)					
Description du projet (donnez des détails indiquant que le répondant a assumé le rôle d'entrepreneur général ou de maître d'œuvre pendant toute la durée du projet) :					
Pour qu'un projet puisse être considéré comme « complexe », la valeur de la construction doit équivaloir à au moins 1 million de dollars américains (1 000 000 \$US). Le projet indiqué remplit-il cette condition? Oui Non					
Au moins deux des trois (3) projets doivent comprendre la mise en place de sites extérieurs complexes et de travaux de génie civil ou d'éléments de haute sécurité, comme des dispositifs de périmètre de sûreté, des clôtures anti-intrusion pour piétons, des postes de garde, des barrières destinées aux véhicules, des entrées sécurisées, des contrôles de l'accès, des systèmes de surveillance électronique, etc. Ces projets doivent inclure au moins deux éléments de sécurité de cette nature. Est-ce qu'un des projets remplit cette condition?					
Le projet a-t-il été réalisé :					
Représentant du client : Téléphone : Courriel :					

11 de 13

B.3 Expérience minimale en entreprise (projet 3 de 3)

Le répondant doit présenter trois (3) projets, achevés après le 1 ^{er} mars 2012, incluant des projets complexes de rénovation d'édifices, dans lesquels il a assumé le rôle d'entrepreneur général ou de maître d'œuvre pendant toute la durée du projet. Sa participation au projet doit témoigner de son expérience dans la réalisation d'importantes rénovations structurelles et inclure des éléments tels que des travaux mécaniques, électriques et extérieurs.					
Titre du projet :					
Client : Date d'achèvement : (doit être postérieure au 1er mars 2012)					
Description du projet (donnez des détails indiquant que le répondant a assumé le rôle d'entrepreneur général ou de maître d'œuvre pendant toute la durée du projet) :					
Pour qu'un projet puisse être considéré comme « complexe », la valeur de la construction doit équivaloir à au moins 1 million de dollars américains (1 000 000 \$US). Le projet indiqué remplit-il cette condition? Oui Non					
Au moins deux des trois (3) projets doivent comprendre la mise en place de sites extérieurs complexes et de travaux de génie civil ou d'éléments de haute sécurité, comme des dispositifs de périmètre de sûreté, des clôtures anti-intrusion pour piétons, des postes de garde, des barrières destinées aux véhicules, des entrées sécurisées, des contrôles de l'accès, des systèmes de surveillance électronique, etc. Ces projets doivent inclure au moins deux éléments de sécurité de cette nature. Est-ce qu'un des projets remplit cette condition?					
Le projet a-t-il été réalisé :					
Représentant du client : Téléphone : Courriel :					

12 de 13

ANNEXE C - ATTESTATION DE L'EXPÉRIENCE

Nous attestons que toutes les déclarations faites en ce qui concerne l'expérience et les qualifications de l'entreprise sont exactes et factuelles, et nous comprenons que le MAECD se réserve le droit de vérifier tout renseignement fourni à ce sujet et que les fausses déclarations peuvent entraîner le rejet de la soumission, qui serait déclarée non recevable.

Si la vérification effectuée par le MAECD révèle de fausses déclarations, le MAECD aura le droit de considérer toute sélection résultant de la présente soumission comme étant en défaut et d'annuler cette sélection.

Le défaut d'inclure la présente déclaration et attestation dans la soumission en signant à l'endroit prévu cidessous rendra la soumission non conforme.

Dénomination sociale de l'entreprise :
Nom du représentant autorisé (en lettres moulées) :
Poste :
Numéro de téléphone :
Courriel :
Signature :
Date :
